

Conditions de réservation et de location des salles de l'arsen'alt

1. Demande de location

Toute demande de location passe par l'adresse mail arsenalt@quartierdalt.ch.

On peut voir les disponibilités des salles ici : <https://www.quartierdalt.ch/arsenalt/>

Les salles étant réservées en priorité aux activités du quartier et de l'Association du Quartier d'Alt, les réservations sont **confirmées 3 mois** avant la date prévue pour l'évènement.

2. Conditions de location

Le/la locataire doit disposer d'une **assurance RC**. L'Association du Quartier d'Alt ne pourra en aucune manière être rendue responsable des éventuels dommages causés par la·e locataire.

La·e locataire s'engage à en informer les participant·e·s à l'évènement organisé que l'arsen'alt **ne dispose pas de places de parc dédiées et qu'il est difficile de parker dans le quartier d'Alt**. Il·elle recommande d'utiliser **les transports en commun ou les parkings publics environnants**.

3. Prix et autorisation

Les tarifs en vigueur sont définis par le Comité de l'Association du Quartier d'Alt.

Une taxe de CHF 50. – est ajoutée au prix de location pour les non membres de l'Association.

Pour les **évènements publics**, des autorisations ou des patentes sont nécessaires. Il incombe au/à la locataire d'en examiner la nécessité et de prendre en charge toutes les démarches y relatives.

La **clé** des locaux est remise contre une **caution de CHF 200. –**

En cas de problème (saleté, détérioration du matériel, etc.) lors de la reddition des locaux, les frais de remise en état seront déduits de la caution.

La **caution** et le **montant de la location** doivent être payés au moment de la prise de la clé.

Association du Quartier d'Alt – janvier 2021